

RCS : TOURS  
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 D 00388  
Numéro SIREN : 883 536 781  
Nom ou dénomination : SCI 2G

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 4882



# RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

---

---

**SCI 2G**

**21 Rue du poirier des Vignes  
37530 CHARGE**

---



**VDL AUDIT**

À chaque étape, à vos côtés.

VDL AUDIT, SARL au capital de 108 400 €  
1, rue du Coigneau, 45100 Orléans - 02 38 42 09 26  
RCS 487 749 384 00045

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC d'Orléans



# RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SCI EN SAS

---

---

**SCI 2G**

**21 Rue du poirier des Vignes  
37530 CHARGE**

---



**VDL AUDIT**

À chaque étape, à vos côtés.

VDL AUDIT, SARL au capital de 108 400 €  
1, rue du Coigneau, 45100 Orléans - 02 38 42 09 26  
RCS 487 749 384 00045

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC d'Orléans

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 2G EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 13 avril 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et de nous prononcer, en application de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- 
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Une créance client de 19 541 € apparaît comme douteuse au 31 décembre 2022. Cette créance n'a pas été provisionnée à la clôture de cet exercice. Une provision de 7 206 € aurait dû être constituée au 31 décembre 2022. Cette provision aurait eu comme impact au 31 décembre 2022 de rendre les capitaux propres négatifs de - 1 843 €

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres sera au moins égal au montant du capital social sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital qui vous est proposé à la première résolution de l'assemblée du 30 juin 2023, préalablement à la quatrième résolution relative à la transformation de votre société qui vous est soumise lors de cette même assemblée.

A Orléans, le 13 juin 2023

**VDL AUDIT**  
**Fabrice BROCHARD**  
**Commissaire à la Transformation**

